

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 29 avril 2015 à 21 Heures.**

L'an deux mille quinze, le mercredi 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan

**Etaient présents** : MM LABADIE LAGARDE AURENSAN NAVARRE GARCIA CHANUT LETELLIER DUBOURDIEU BARNADAS Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX M. PAYROS arrive à 21 H 10.

**Etait absent et excusé** : M. Jean Yves DARBAS ayant donné procuration à Mme Chantal SARNIGUET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2015.

**ORDRE DU JOUR :**

Liste des jurés d'Assises 2016  
Régie droits de place  
Carte scolaire écoles du Gers  
Résiliations baux de location :  
Local Trésor Public (permanence)  
Appartements école 4 et 6 avenue Dousset  
Demandes de location logements  
Examen divers devis  
Emprunt court terme + décisions modificatives  
Déjections canines  
Questions diverses

*Monsieur Patrick NAVARRE est nommé secrétaire de séance.*

<b>Liste des jurés d'Assises 2016</b>
---------------------------------------

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2016.

A partir de la liste électorale, trois électeurs sont tirés au sort, à savoir :

Madame AIO – DUALE Geneviève  
Monsieur ZANETTIN Rémy  
Monsieur JARRY Sébastien

## Régie droits de place

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de modifier l'arrêté de nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant, pris le 22 mars 2013.

Il s'agit de corriger l'article qui concerne l'indemnité annuelle accordée à chacun d'eux au prorata du nombre de jours effectivement réalisés par les agents, sur la base de 110 €uros.

Avis favorable à l'unanimité.

## Carte scolaire écoles du Gers

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier (mail du 12.3.2015) émanant de plusieurs syndicats (SNUipp/FSU – SE-UNSA, CGT, SUD) et la FCPE du Gers, lui demandant de soumettre au vote du conseil municipal un vœu demandant à la Ministre de l'Education Nationale :

- une dotation en postes afin de rattraper le retard en matière d'ouvertures de classes
- et permettant aux écoles du Garros d'intégrer le dispositif d'éducation prioritaire.

Monsieur le Maire ajoute que le comité départemental de l'éducation nationale s'est réuni la semaine dernière et a validé les postes, cette motion n'a plus lieu d'être prise.

## Résiliations baux de location

### ✓ Local Trésor Public (permanence)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre émanant de la Direction Générale des Finances Publiques d'Auch qui demande la résiliation du bail passé pour les locaux à usage de bureau, sis Place du Colonel Parisot, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire précise qu'une permanence, des services du Trésor Public, sera maintenue, une fois par mois, dans un bureau de la mairie. Il souhaite établir une convention de mise à disposition gratuite.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire porte ensuite à connaissance de l'assemblée diverses demandes :

### ✓ Logement Clément Thomas

■ lettre de M. Thomas CLEMENT, en date du 23 mars 2015, qui demande la résiliation de son bail de location pour le logement communal qu'il occupe 4 avenue du Docteur Dousset, à compter du 30 avril 2015.

Avis favorable de l'assemblée.

### ✓ Logement Ali Chamsidine

■ lettre de M. ALI Chamsidine, en date du 30 mars 2015, qui demande la résiliation de son bail de location pour le logement communal qu'il occupe 6 avenue du Docteur Dousset, à compter du 30 juin 2015.

Avis favorable de l'assemblée.

## ✓ Logement Roselle Gwendoline

■ lettre de Mme ROSELLE Gwendoline, en date du 23 avril 2015, qui demande la résiliation de son bail de location pour le logement communal qu'elle occupe, à l'ancien presbytère, 41 rue du Duc de Bouillon, à compter du 23 juillet 2015.

Avis favorable de l'assemblée.

## Demandes de location logements

### ✓ demande MUSET Jémima

Lettre de Mme MUSET Jémima, domiciliée 52 bis rue des Pyrénées à Plaisance du Gers, qui postule pour le logement sis 4 avenue du Docteur Dousset, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Accord.

### ✓ demande CARPENTIER Brigitte

Lettre de Mme CARPENTIER Brigitte, domiciliée lieu-dit « L'Embrun » - 32290 Sabazan, qui sollicite le logement situé 6 avenue du Docteur Dousset. Il pourrait lui être attribué à compter du 15 juillet 2015.

Accord.

## Examen divers devis

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques LABADIE, Maire Adjoint, Président de la Commission Bâtiments, qui détaille deux devis concernant le remplacement du générateur d'eau chaude aux vestiaires du stade, à savoir :

LACLAVÉRIE Guy ----- 9687 € HT

APICS----- 10350 € 01 HT

Une troisième proposition est attendue de l'entreprise Gessler de Nogaro.

Les débats sont ouverts, M. LABADIE propose d'attendre la fin de la saison pour démonter l'appareil et tenter de le réparer. Renseignements seront pris sur d'éventuelles aides à l'économie d'énergie.

Dossier à l'étude, sera représenté quand tous les éléments manquants seront réunis.

## Emprunt court terme + décisions modificatives

Monsieur le Maire explique qu'il a contacté plusieurs organismes bancaires afin de financer le remplacement de la chaudière au stade et il énumère les propositions des banques ;

### Sur trois ans :

CA Pyrénées Gascogne – 1.62 % + 36 €uros frais

Caisse Epargne – 1.59 % + 150 €uros frais

CA Aquitaine – 1.37 % + 70 €uros frais ou 1.03 % si remboursement 1<sup>ère</sup> échéance dans un délai de 30 jours.

### Sur cinq ans :

CA Pyrénées Gascogne – 1.67 %

Caisse Epargne – 1.76 %

CA Aquitaine – 1.54 % ou 1.26 % si remboursement 1<sup>ère</sup> échéance dans un délai de 30 jours.

Monsieur le Maire ajoute qu'une décision modificative sera nécessaire pour ajuster les chiffres du budget quand l'opération sera décidée.

Madame Chantal SARNIGUET regrette que la commission des finances n'ait pas été réunie pour discuter de ce projet.

Monsieur LABADIE précise que pour le moment aucune décision n'est prise, qu'un accord de principe est simplement souhaité, dans l'attente de savoir si le bien est ou non réparable.

Monsieur le Maire indique à Mme SARNIGUET qu'il a été saisi sur le caractère « urgent » de ce besoin le 14 avril 2015 par le président de l'USA ; que ce point a été inscrit à l'ordre du jour pour engager la discussion sur ce sujet avec l'ensemble des élus.

Suit un débat sur les différentes offres bancaires. A suivre

## Déjections canines

Monsieur le Maire donne la parole à M. Cyrille DUBOURDIEU qui lui demande de prendre un arrêté contre la divagation des chiens. Ce dernier lui répond, qu'un tel document existe déjà et figure au tableau d'affichage officiel de la mairie.

M. DUBOURDIEU souhaite que l'on verbalise les personnes qui laissent divaguer leur chien qui déchirent également les sacs poubelles. Il trouve fort dommageable qu'un effort soit fait sur l'embellissement du village et que les déjections canines viennent tout gâcher. Monsieur le maire ajoute qu'il faudrait recruter un garde champêtre et regrette que M. DUBOURDIEU ne s'adresse pas directement aux propriétaires dont il voit les chiens errer, en action.

M. Mathieu BARNADAS indique qu'il a fait le tour de quelques communes dont certaines ont mis en place des points de collecte, garnis de sable, clôturés ou non. Il propose de travailler sur un projet de bac à sable.

Monsieur le Maire souhaite que le secrétariat se renseigne auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, sur les différentes formations, le coût, le rôle d'un agent assermenté, les conditions de verbalisation et de capture des chiens.

A suivre.

## Questions diverses

► Monsieur Michel CHANUT fait un exposé succinct de la réunion à laquelle il a participé à Auch sur le désherbage alternatif et le problème de la pousse des mauvaises herbes dans les villages et les cimetières en particulier.

► M. Mathieu BARNADAS fait part du démarrage du chantier assainissement, le poste du Perdifat a été posé, les travaux de réseaux vont suivre.

■ Question de M. Marc GARROS au sujet de ce poste de relèvement pour lequel « ON » lui a dit qu'il se trouvait plus haut que les habitations. Monsieur BARNADAS lui demande si « ON » avait vu le poste posé ou sur le camion ? Que ce dernier comportait une partie enterrée et que son installation était conforme aux besoins du projet

► Mme SARNIGUET interroge M. le Maire sur plusieurs points :

■ Révision des taxes foncières, comment fait-on pour signaler un changement de nature de culture. Il lui est indiqué que c'est une déclaration volontaire de l'exploitant.

■ Parking ancien collège : quand le revêtement sera-t-il réalisé ? Monsieur le Maire l'informe que c'est la CCAA qui se charge du bitume, que ces travaux sont envisagés dans le programme 2015.

■ La CCAA a-t-elle une idée pour la « maison bleue »

Monsieur le Maire lui rappelle que la commune avait proposé une mise à disposition du bâtiment à la Communauté de Communes pour la création par cette dernière de locaux administratifs. Ce projet n'ayant pas abouti, aucune délibération n'a été prise dans ce sens par le conseil municipal. Ces locaux, contrairement à ce que Madame SARNIGUET affirme, appartiennent toujours à la commune d'AIGNAN.

■ Le prix du m<sup>3</sup> (assainissement) qui sera facturé aux Ets Fabre, a-t-il été fixé ? Monsieur le Maire doit rencontrer le nouveau directeur pour préparer la convention et fixer avec lui les tarifs avant de les proposer au conseil municipal.

■ Madame Sarniguet demande ensuite à M. le Maire s'il est le maire de tous les Aignonais car Mme BROUDIC, domiciliée à La Coudette, se serait plainte auprès d'elle. Monsieur le Maire rapporte alors tous les déplacements réalisés au domicile de l'intéressée et les diverses démarches qu'il a effectuées pour répondre aux demandes répétitives formulées par Mme Broudic.

► M. GARROS annonce qu'il n'est pas intéressé par les os de bovins qu'il trouve devant son domicile en s'adressant directement, sous une forme d'accusation interrogative, à Monsieur le Maire, ses amis et son comité de soutien.

► Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de passer une convention avec Mme GUIEYSSE, qui propose une activité poney pour les enfants de 4 à 14 ans, à proximité de la base d'activité du lac d'Aignan, pour la période du 14 juillet au 15 août prochain.  
Avis favorable de l'assemblée.

► M. TERUEL, kinésithérapeute, ne donne pas suite, pour le moment au devis proposé pour l'installation de panneaux indiquant le lieu de son activité. Il le trouve élevé.

► M. le Maire, contacté par M. PAILLASSA, responsable du parc accrobranche, demande que soit autorisée, à titre exceptionnel, une ½ journée « activité canoë » sur le lac de la forêt, dans le cadre d'une offre de prestation globale par le gérant du parc acrobatique pour un comité d'entreprise.  
Accord.

► M. DUBOURDIEU signale que la chaussée devant l'église de Fromentas, est très abimée et que la signalisation et les barrières mises en place semblent insuffisantes pour prévenir d'un accident.

Un courrier sera adressé aux services concernés de la CCAA.

► M. BARNADAS signale une bosse sur la chaussée, à hauteur du lieu-dit Pitarot, en direction de Loussous Debat. Un courrier sera adressé au service des routes du Conseil Départemental.

Il propose également d'étudier la possibilité de conventionner avec ces mêmes services pour nettoyer à l'aide d'une banquetteuse, les entrées de ville, plus régulièrement. Une demande dans ce sens sera transmise au service des routes du Conseil Départemental du Gers.

► M. LETELLIER souhaite que soient nettoyés les globes des lampadaires situés au lac.

► M. le Maire dit que le prochain bulletin destiné principalement à la présentation des budgets sortira fin mai, début juin. Les élus qui le souhaitent peuvent transmettre leurs photos et projets d'articles au secrétariat de mairie. La commission sera convoquée courant mai.

► M. LABADIE signale une arrivée de fuel, dans le réseau pluvial de la commune, à hauteur du stade qui proviendrait d'une ancienne cuve enterrée dans la propriété Sempé. Une entreprise qui effectue des travaux sur le site sera contactée d'urgence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 5 Mai 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 5 mai 2015  
Le Maire,  
Philippe BARATAULT